



# COMMUNE DE VINÇA

## ARRETE DU MAIRE

### **n°231027-104 : Portant autorisation d'ouverture au public de l'EHPAD Maison de Retraite Francis Catala.**

#### **Le Maire de la Commune de Vinça,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Article L 2212-2 ;

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les Articles R.123-1 et R.123-55 ;

**Considérant** que l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), Maison de Retraite Francis Catala, sis 12 avenue du Conventionnel Fabre, dont le permis de construire initial n° PC23091C0772 date de 1991, ayant ouvert le 1<sup>er</sup> août 1993, a reçu un avis favorable du SDIS à la délivrance du certificat de conformité, le 13 décembre 1997 ;

**Considérant** la demande d'autorisation de travaux 23023C0004 du 26 septembre 2023 relative au réaménagement de 6 chambres supplémentaires ;

**Considérant** l'arrêté municipal n°231013-099 du 13 octobre 2023 portant autorisation de poursuite d'activité et d'ouverture au public de l'EHPAD Maison de Retraite Francis Catala, établissement de type J, de 4<sup>ème</sup> catégorie, pour un effectif autorisé de 180 dont 110 du public et 70 du personnel ;

**Considérant** que le groupe de visite de la Commission d'Arrondissement de Sécurité et d'Accessibilité de Prades (CAPRA) suite à la visite du 2 octobre 2023, conclu en date du 3 octobre 2023, que l'ouverture au public de l'EHPAD, Maison de Retraite Francis Catala, peut se poursuivre tout en proposant des prescriptions en son rapport n° 2023/004560 ;

**Considérant** que la CAPRA par procès-verbal d'avis n° 2023/004560, en date du 24 octobre 2023, ayant adopté les conclusions du rapporteur préventionniste, a donné un avis favorable à la poursuite de l'autorisation d'ouverture au public de cet établissement ;

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont autorisées la poursuite de l'activité et l'ouverture au public de l'EHPAD Maison de Retraite Francis Catala, sis 12 avenue du Conventionnel Fabre, établissement de type J, de 4<sup>ème</sup> catégorie, pour un effectif autorisé de 140 personnes dont 110 du public et 30 du personnel.

**Article 2** : Sont rappelées les prescriptions proposées dans le rapport de visite de la CAPRA n° 2023/004560 en date du 3 octobre 2023.

**Article 3** : Le présent Arrêté est notifié à l'exploitant de l'établissement auquel sont joints le rapport de visite et le procès-verbal d'avis de la CAPRA, n° 2023/004560 du 24 octobre 2023.

Une ampliation du présent Arrêté est adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Prades.

**Article 4** : Mme la directrice de l'EHPAD Maison de retraite Francis Catala, M.M. le Secrétaire Général de la Mairie, le Commandant en Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ille-sur-Têt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vinça, le 30 octobre 2023



**Le Maire,**

**Bruno GUÉRIN**

Envoyé en préfecture le 31/10/2023
Reçu en préfecture le 31/10/2023
Publié le 31/10/2023
ID : 066-216602300-20231030-231027104-AR

